

Fédération nationale des conseils scolaires francophones



# Rapport annuel 2003-2004



# Rapport annuel

## 2003-2004





*Eh bien, qu'on me laisse rappeler aux députés de cette Chambre, qui là-dessus aussi ont répété beaucoup de clichés, de concert avec les politiciens provinciaux, que dans notre constitution originale, en 1867, le gouvernement fédéral, le gouvernement canadien avait non seulement le droit, mais l'obligation de protéger les minorités dans le domaine de l'éducation. Nous avons le droit en vertu des paragraphes 3 et 4 de l'article 93, nous avons le droit actuellement de légiférer en matière d'éducation pour protéger les minorités dans le domaine de l'éducation. Je le répète, le principe était là; les Pères de la Confédération disaient : c'est à vous, du gouvernement fédéral, de protéger les minorités linguistiques dans le domaine de l'éducation.*

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau  
Débats de la Chambre des communes

Le 23 mars 1981



*Article 23*

*(1) Les citoyens canadiens :*

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,*
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.*

*(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.*

*(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes 1) et 2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :*

- a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;*
- b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.*





## **Table des matières**

▲	Message de la présidente .....	9
▲	Mot du directeur général.....	11
▲	Membres du conseil d'administration.....	12
▲	Membres du personnel .....	12
	Liste des conseils scolaires francophones.....	13
	Regroupement national des directions générales de l'éducation .....	14
	Perspectives d'avenir .....	15
	Site Internet.....	16
	Prix Jean-Robert-Gauthier .....	17
	Prix Edgar-Gallant .....	18
	Dossiers de la FNCSF – Rapport d'activités .....	21



## Message de la présidente



- ▲ L'année 2004 marque, pour plusieurs d'entre nous, le dixième anniversaire de la mise en œuvre de la gestion scolaire en milieu minoritaire au Canada. Au cours de cette décennie, les péripéties ont été
- ▲ à ce point surprenantes que les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont pu à la fois perdre et retrouver les conseils scolaires nécessaires
- ▲ à l'édification du projet linguistique et culturel qu'est le nôtre. L'Ontario, pourtant numériquement la plus nombreuse, n'a la gestion complète que depuis 1998.
- ▲ Dix années donc pour apprendre, mettre en place un système et commencer à le solidifier. Résultat de longues luttes de parents – la preuve, ce mouvement fête cette année son vingt-cinquième anniversaire – et produit d'une *Charte canadienne des droits et libertés* adoptée pourtant en 1982.

Nous pouvons dire que nous en sommes maintenant à un tournant.

« Maintenant qu'on sait ... », il est temps de faire le point. Il est temps de développer des stratégies pour réaliser un système scolaire à notre mesure. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures en ce sens. Nous avons notamment mener à bien le projet *Pour une véritable école de la minorité : Inventaire des besoins des conseils et commissions scolaires* qui consiste à proposer un plan d'action dont la finalité sera d'assurer aux conseils scolaires les moyens et la capacité d'assumer pleinement les responsabilités qui nous sont confiées à l'article 23 de la *Charte*.

En 2003-2004, nous avons fonctionné à partir d'un nouveau réseau dans lequel les conseils scolaires, par l'entremise des présidences et/ou des directions générales, ont agi sur des dossiers collectivement pour le bien de tous. Qu'on pense au projet du système de pistage; au renouvellement du programme fédéral sur les langues officielles en enseignement; au dossier de coordination des groupes sur le plan national; au démarchage à Ottawa; à ces liens créés avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada); ou à ces nouvelles relations avec les représentants québécois, la Fédération tente d'agir avec un secrétariat modeste, sur la scène nationale pour le bénéfice de chacun. Cela se fait grâce à notre équipe du secrétariat national, grâce au soutien du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE), aux présidences des conseils et surtout grâce à un conseil d'administration et à un comité exécutif dévoués et dynamiques.

J'aimerais donc profiter de la publication du présent rapport annuel pour remercier tous nos politiciens pour leur bénévolat, leur altruisme et leur dévouement. Nous en aurons besoin car l'année 2005 sera celle de la mise en œuvre du plan d'action destiné à combler ultimement les besoins de notre réseau.

Avec optimisme, je vous souhaite tous bonne chance et une gestion scolaire à la mesure de vos ambitions.

La présidente,



Madeleine Chevalier



## **Mot du directeur général**

- ▲ La FNCSF est fière de vous présenter le rapport annuel de ses activités pour l'année 2003-2004. Comme vous pourrez le constater, la Fédération consolide ses actions et tente, au meilleur de ses ressources, de développer cet esprit de corps nécessaire à une action efficace et utile comme porte-parole de ses membres.
- ▲ Nous avons piloté plusieurs dossiers dont celui lié à l'analyse des besoins des conseils scolaires. Le rapport sur ce dossier sera traité abondamment dans le cadre de notre quatorzième congrès annuel.
- ▲ Nous sommes aussi intervenus auprès des instances politiques et administratives nationales pour faire valoir le point de vue de nos conseils. Nous avons aussi contribué à clarifier les rôles des groupes nationaux en éducation et à assurer une synergie réelle et positive sur le plan canadien. Plusieurs dossiers à l'usage des membres sont toujours pilotés par votre fédération. Vous pourrez en prendre connaissance dans les pages qui suivent. Je profite de l'occasion pour souligner l'implication fort utile du RNDGÉ qui pilote plusieurs de ces projets.

Nous avons aussi raffermi nos mécanismes de communication, quoiqu'il reste à les compléter. Ainsi, nous acheminons régulièrement des informations pertinentes aux présidences sur des dossiers susceptibles de les intéresser. Notre site Web, toujours en processus d'amélioration, est maintenant régulièrement mis à jour et, depuis ce printemps, nous publions un bulletin d'informations à l'intention des membres et de nos partenaires sur les derniers développements du réseau.

La dernière année nous a démontré que vous aviez raison, en juin 2003, de transformer votre fédération en un organisme représentant les conseils scolaires. Non seulement cela a-t-il augmenté notre crédibilité, mais cela permet d'afficher une nouvelle solidarité tout en procurant un meilleur arrimage avec un comité de directions générales à la représentation similaire.

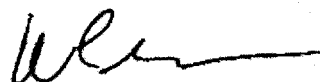
La nouvelle année aura besoin de cette adéquation et de cette solidarité. Il y aura bien sûr, comme en faisait référence notre présidente, la mise en place d'un plan d'action lié à notre analyse des besoins, mais aussi la mise en œuvre d'un plan de communication et de marketing de l'éducation pour lequel nous venons d'avoir confirmation des ressources destinées à concrétiser la première phase du projet.

Je profite de l'occasion pour remercier la présidente, le comité exécutif et le conseil d'administration qui, par leur disponibilité et leur leadership, ont grandement contribué à l'avancement de nos actions. Je me dois également de souligner le dynamisme et le professionnalisme fort appréciés du personnel.

Enfin, je ne peux passer sous silence l'excellente collaboration de nos membres, des organismes communautaires et gouvernementaux impliqués dans nos activités.

Une année s'achève et il y a fort à parier que 2004-2005 nous apportera son lot de défis intéressants.

Le directeur général,



Paul Charbonneau

**Membres du conseil d'administration**

- ▲ Madeleine Chevalier, présidente\*
- ▲ Aurèle Tellier, 1<sup>re</sup> vice-présidence\*
- ▲ Luc Laferté, 2<sup>e</sup> vice-présidence\*
- ▲ Rita Schyle-Arsenault, membre du comité exécutif
- ▲ Joseph Bisnaire, Ontario (catholique)
- ▲ Paul Dubé, Alberta (public)
- ▲ Yolande Dupuis, Manitoba
- ▲ Edna Hall, Terre-Neuve-et-Labrador
- ▲ Paul Hounjet, Saskatchewan
- ▲ Hélène Lavigne, Nouvelle-Écosse
- ▲ André Légaré, Territoires du Nord-Ouest
- ▲ Léo Piquette, Alberta (catholique)
- ▲ Renée Popov, Colombie-Britannique
- ▲ Ernest Thibodeau, Nouveau-Brunswick

\* membre du comité exécutif

**Membres du personnel**

- Chantal Bourbonnais, gestionnaire de projets
- Paul Charbonneau, directeur général
- Anne-Marie Dessureault, adjointe exécutive
- Michelle Koncz-Jenner, agente de projets

**Comité organisateur de l'assemblée générale annuelle**

- Luc Laferté, président
- Paul Charbonneau
- Madeleine Chevalier
- Yolande Dupuis
- Aurèle Tellier

**Comité consultatif sur les cotisations**

- Ernest Thibodeau, président
- Paul Charbonneau
- Madeleine Chevalier
- Paul Hounjet
- Aurèle Tellier

**Liste des  
conseils  
scolaires  
francophones**

- ▲ Conseil scolaire catholique et francophone du Sud de l'Alberta
- ▲ Conseil scolaire Centre-Est n° 3 (Alberta)
- ▲ Conseil scolaire Centre-Nord n° 2 (Alberta)
- ▲ Conseil scolaire du Nord-Ouest n° 1 (Alberta)
- ▲ Conseil scolaire du Sud de l'Alberta
- ▲ Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
- ▲ Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard
- ▲ Commission scolaire franco-manitobaine
- Conseil d'éducation du district scolaire 01 (Nouveau-Brunswick)
- Conseil d'éducation du district scolaire 03 (Nouveau-Brunswick)
- Conseil d'éducation du district scolaire 05 (Nouveau-Brunswick)
- Conseil d'éducation du district scolaire 09 (Nouveau-Brunswick)
- Conseil d'éducation du district scolaire 11 (Nouveau-Brunswick)
- Conseil scolaire acadien provincial (Nouvelle-Écosse)
- Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (Ontario)
- Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (Ontario)
- Conseil scolaire de district catholique du Nouvel Ontario
- Conseil scolaire catholique Franco-Nord (Ontario)
- Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (Ontario)
- Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
- Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales (Ontario)
- Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest (Ontario)
- Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
- Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario
- Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest (Ontario)
- Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
- Division scolaire francophone n° 310 (Saskatchewan)
- Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador
- Commission scolaire francophone de division (Territoires du Nord-Ouest)
- Commission scolaire francophone du Yukon n° 23

## RNDGÉ

▲ **Le Regroupement national des directions générales de l'éducation est parrainé par la FNCSF.**

▲ **Les buts du regroupement sont :**

- ▲ • de créer un mécanisme de concertation fondé sur une alliance inter-conseils;
- ▲ • de rendre plus économique l'acquisition et la diffusion de ressources pédagogiques;
- ▲ • de se doter d'outils de gestion efficaces;
- de partager les expertises pour la formation en leadership et pour les pratiques pédagogiques exemplaires; et
- d'appuyer les initiatives de recherche en pédagogie et en gestion scolaire.

Comité exécutif du RNDGÉ

Henri Lemire, président

Jean-Luc Bernard, représentant de l'Ontario

Hélène Chayer, représentante de l'Ontario

Denis Ferré, représentant de l'Ouest / Nord

Guy LeBlanc, représentant de l'Atlantique

Jean-Guy Levesque, représentant de l'Atlantique

Robert Arseneault, personne-ressource

Paul Charbonneau, directeur général, FNCSF

Chantal Bourbonnais, gestionnaire de projets





## **Perspectives d'avenir**

- ▶ La Fédération nationale des conseils scolaires francophones s'est donné comme mission de faire reconnaître et respecter les droits en matière d'éducation des francophones et Acadiens en milieu minoritaire partout au pays. Elle est porte-parole des conseils scolaires auprès du gouvernement fédéral et de toute instance nationale susceptible de contribuer à la mise en œuvre des principes reconnus par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- ▶ Devant des taux d'assimilation inquiétants parmi la jeunesse francophone au pays, la FNCSF est consciente du rôle de leadership qu'elle doit jouer pour préserver l'intégrité de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire. Elle s'est donc donné comme objectif de rassembler tous les groupes d'intervention conscients de l'importance d'agir efficacement devant cette réalité. En collaboration avec les administrations scolaires et ses autres partenaires en éducation, la Fédération vise à faire connaître les besoins des systèmes scolaires minoritaires de langue française et à proposer des solutions de redressement sur les plans politiques, administratifs, pédagogiques et financiers.

Les priorités de la Fédération sont :

- obtenir l'ensemble des pouvoirs reconnus par l'article 23 pour les conseils scolaires;
- obtenir un financement adéquat pour finaliser la mise en œuvre de l'article 23;
- assurer la coordination des activités politiques sur le plan national;
- développer un centre de coordination et d'expertise au service des conseils scolaires;
- faire la promotion et le marketing de l'éducation en français sur le plan national.

## Site Internet

- ▶ Notre site non seulement sert de moyen de communication avec la collectivité, mais constitue un outil précieux d'échanges; notamment entre
- ▶ les membres du Regroupement national des directions générales de l'éducation, composé des directions d'éducation des conseils, commissions et divisions scolaires en milieu minoritaire francophone.
- ▶ Nous vous invitons à parcourir ce site qui donne accès à l'ensemble du réseau et qui, nous l'espérons, s'avère un outil de partage et de communication important entre ses membres et la collectivité.
- ▶ Consultez régulièrement notre rubrique « Nouveautés ». Vous y trouverez de nombreuses publications telles que *l'Annuaire de l'éducation en français au Canada*, nos bulletins d'informations, des rapports récents.



**Prix  
Jean-  
Robert-  
Gauthier**

**Objectif du projet**

Reconnaître annuellement, sur le plan national, un(e) francophone ou un(e) Acadien(ne) pour son apport dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire, à titre de conseiller(ère) scolaire.

**Critères d'éligibilité**

- Avoir été ou être conseiller(ère) scolaire.
- Avoir contribué de façon exceptionnelle à l'essor de l'éducation en français langue première.
- S'être illustré(e) par la défense du principe de la dualité linguistique canadienne.
- Être mis(e) en nomination par un conseil scolaire francophone ou acadien.
- Ne pas être membre du conseil d'administration de la FNCSF.

**Procédures de mise en nomination**

Création d'un comité de sélection composé des membres de l'exécutif de la FNCSF

Appel de candidatures en mai

Première sélection à la mi-septembre

Validation des finalistes par le président d'honneur à la fin septembre

Cérémonie de remise du prix à l'automne, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la FNCSF

**Modalités diverses**

Le(la) récipiendaire, à l'image du sénateur Jean-Robert Gauthier, aura fait preuve de courage et de persévérance au cours de toute sa vie. Il(elle) aura, malgré les embûches, défendu le principe de l'éducation en français et de la dualité linguistique. Il(elle) aura œuvré pour la qualité et l'excellence de l'éducation.

**Récipiendaire**

Le récipiendaire pour l'année 2003 est monsieur Lucien Bradet de l'Ontario.

Le récipiendaire pour l'année 2004 sera connu le 29 octobre 2004.

**Prix  
Edgar-  
Gallant**

**Objectif du projet**

- ▶ Reconnaître annuellement, sur le plan national, un(e) francophone ou un(e) Acadien(ne) pour son apport au développement de l'éducation en français à titre d'administrateur(trice) dans le domaine de la gestion scolaire.

**Critères d'éligibilité**

- ▶ – S'être démarqué de façon significative.
- Avoir été ou être administrateur(trice) scolaire.
- Avoir contribué de façon exceptionnelle à l'essor de l'éducation en français langue première.
- Être membre ou ancien membre du RCS.
- Rattaché aux qualités et contributions d'Edgar Gallant :
  - L'excellence dans la gestion
  - Impact sur la communauté éducative francophone
  - Impact sur la jeunesse francophone.
- L'invitation à la mise en nomination sera envoyée aux directions générales et seulement un membre du RNDGÉ a le droit de soumettre une nomination.
- Les documents soumis doivent être complets (formulaire de mise en nomination et curriculum vitae).
- Les membres de l'exécutif ne peuvent pas soumettre un nom.
- Être mis(e) en nomination par ses pairs.

**Procédures de mise en nomination**

- Création d'un comité de sélection par le comité exécutif du RNDGÉ
- Appel des candidatures en janvier
- Sélection en mars
- Validation des finalistes par le président d'honneur en mars
- Cérémonie de remise du prix en mars ou avril, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du RNDGÉ

**Modalités diverses**

Le(la) récipiendaire aura été impliqué(e) dans le domaine de l'éducation en français langue première et aura fait preuve, dans ce domaine, de persévérance. Il(elle) aura, malgré les embûches, défendu le principe de l'éducation en français sans compromis et œuvré sans équivoque pour la qualité et l'excellence de l'éducation. À l'image de monsieur Edgar Gallant, il(elle) aura fait preuve de talent dans le domaine de l'administration et est reconnu(e) par ses pairs pour l'excellence de son travail. Exceptionnellement, pour tenir compte d'un grand dévouement, le prix pourra être remis à une personne qui se sera illustrée au sein d'autres

organisations scolaires où, par ses fonctions et responsabilités, elle aura contribué significativement à l'enseignement tant au primaire qu'au secondaire.

### **Réципиандайре**

Le réципиандайре pour l'année 2003 est, à titre posthume, monsieur Jean Grisé de l'Ontario.

Le réципиандайре pour l'année 2004 est monsieur Léo Robert du Manitoba.



Monsieur Léo Robert, réципиандайре du prix, en 2004, et monsieur Edgar Gallant





**Dossiers de la  
Fédération nationale des  
conseils scolaires francophones  
Rapport d'activités**





### **Pour une véritable école de la minorité :**

#### **Inventaire des besoins des conseils et commissions scolaires**

L'inventaire des besoins est une étude d'envergure pour assurer l'épanouissement de la gestion scolaire en milieu minoritaire. En somme, le projet permet aux conseils scolaires francophones d'identifier et de combler, en collaboration avec les autres institutions et organismes francophones, les besoins scolaires et parascolaires de la communauté francophone qu'ils desservent et pour qui ils existent. Le projet veut leur permettre d'identifier non seulement les besoins scolaires qui assureront une éducation de qualité égale à celle offerte à la majorité, mais également les besoins parascolaires qui assureront l'épanouissement de leur communauté.

Le projet comprend trois étapes. D'abord, déterminer les besoins des conseils scolaires et leurs partenaires communautaires et gouvernementaux. Cela implique l'identification et l'analyse des besoins scolaires internes (pédagogiques, politiques et administratifs) et externes (éducatif, communautaire, économique, culturel, communications, santé et services sociaux). Ensuite, traduire ces besoins en moyens concrets d'un plan d'action stratégique et intégrateur permettant de les remplir. Ce projet devrait permettre d'établir un consensus sur l'organisation scolaire et pédagogique en francophonie minoritaire et d'encadrer les négociations fédérales, provinciales et communautaires sur le renouvellement du Programme des langues officielles en enseignement (PLOE).

Afin d'assurer le succès de ce projet, nous avons créé un comité directeur qui voit à l'encadrement de la démarche du plan intégrateur. Le comité directeur est présidé par monsieur Edgar Gallant et est formé de Madeleine Chevalier (FNCSF), Henri Lemire (RNDGÉ), Raymond Daigle, Marielle Beaulieu (précédée par Richard Barrette) et Jean-Guy Rioux (FCFA), Hanca Chang et Pierre-Paul Sass du CMEC (observateurs), Anne Scotton du Bureau du Conseil privé, Affaires intergouvernementales (observatrice), Catherine Chung-How de Patrimoine canadien (observatrice), Paul Charbonneau (FNCSF) et Chantal Bourbonnais (FNCSF).

Marie Josée Berger a effectué un premier inventaire des besoins. Daniel Bourgeois de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques a fait un exercice de priorisation et d'analyse des besoins et la firme Formatel a proposé des pistes à suivre. Le comité directeur rendra public son rapport et ses recommandations dans le cadre du congrès annuel.

Par la suite, nous passerons à la préparation d'États généraux de l'éducation prévus en avril 2005. Ce rassemblement réunira tous les intervenants de la francophonie en situation minoritaire et visera à s'approprier et concrétiser le plan d'action à tous les niveaux. Cela permettra de déterminer les rôles respectifs du gouvernement fédéral, des ministères de l'Éducation, des conseils scolaires et des communautés francophones, d'établir des échéanciers, de préciser les ingrédients de réussite tout en déterminant le cadre d'imputabilité.

Ces états généraux seront d'une importance capitale pour la francophonie canadienne en situation minoritaire. Ils permettront d'établir un consensus sur l'organisation scolaire et pédagogique en francophonie minoritaire et d'encadrer les décisions fédérales, provinciales et communautaires qui touchent directement ou indirectement à l'éducation.

### ▲ **Système de pistage des élèves francophones du pays**

▲ Le projet consiste à mettre en place un système de pistage des élèves des conseils scolaires francophones hors Québec. Cette banque de données permettra de suivre et d'analyser le développement de la population scolaire francophone sur une base nationale.

▲ Les objectifs du projet

▲ Le projet repose sur deux axes :

- le développement d'un système d'analyse de données permettant une meilleure compréhension exacte de l'évaluation des élèves et du système scolaire;
- le réseautage et l'échange d'informations crédibles et pertinentes d'un océan à l'autre.

Les résultats souhaités :

- accès à un nombre considérable d'informations sur le développement de l'élève permettant tant aux pédagogues qu'aux administrateurs de mieux cibler leurs actions et à la communauté générale de mieux comprendre et diriger avec certitude leurs actions là où cela compte, ce qui est impossible présentement de faire de manière scientifique;
- possibilité de s'inspirer de modèles administratifs et d'organisations scolaires prouvés;
- accès aux derniers développements et dernières informations disponibles.

La FNCSF a retenu les services de Merkurium, compagnie spécialisée dans les indicateurs de performances.

Le lancement officiel de ce système aura lieu dans le cadre du congrès annuel.

### ▲ **Forum sur l'administration scolaire**

▲ Le Forum sur l'administration scolaire est un projet développé conjointement par le RNDGÉ et l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS) du Québec. Ce projet s'inscrit dans la politique du développement communautaire francophone hors Québec du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Le projet a pris plusieurs formes dans la dernière année. À la suite d'une rencontre avec le SAIC, il fut convenu que le RNDGÉ et l'ADIGECS présenteraient une demande conjointe de subvention pour tenir un Forum sectoriel sur l'administration scolaire. L'activité présentée veut être un prolongement du Forum sectoriel sur l'éducation organisé par le SAIC à l'automne 2003. Lors de ce Forum, la thématique de l'administration scolaire fut mise de côté, faute de temps.

Ayant pour thème « Se connaître, partager et s'associer », ce Forum sur l'administration scolaire vise comme objectif ultime de créer des liens entre les administrateurs scolaires et de favoriser l'émergence et la mise en place de projets porteurs. Plus précisément les objectifs suivants sont visés :

- Identifier des projets ou des domaines d'activités qui permettraient au RNDGÉ et à l'ADIGECS de mettre à contribution leurs expertises et leurs habiletés afin de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des francophones au Québec et hors Québec dans le domaine de l'éducation;
- Identifier les meilleures pratiques;
- Identifier les priorités qui pourraient faire l'objet d'un plan d'action à court et à moyen termes;
- Identifier les mécanismes qui permettraient aux participants de soumettre des projets de développement conjoints et faire bénéficier les deux regroupements de produits livrables de qualité et exportables.

Le Forum a eu lieu du 29 septembre au 2 octobre à Montréal. Le ministère de l'Éducation du Québec a aussi accepté de contribuer financièrement à la tenue du Forum. Le comité organisateur était composé de trois représentants du RNDGÉ : Hélène Chayer, Jean-Guy Levesque et Chantal Bourbonnais. Les représentants de l'ADIGECS étaient Normand Lapointe, Serge Lefebvre et Richard Fiset.

Plusieurs partenariats sont susceptibles d'émerger de ces discussions. De plus, les participants envisagent très sérieusement de répéter l'expérience dans deux ans.

### ▲ Étude de marché et plan de communication

- ▲ Tous les intervenants de la Table nationale en éducation ont reconnu que le temps était propice pour une campagne de promotion à l'échelle nationale vantant les bienfaits et les mérites des institutions scolaires de langue française en milieu minoritaire. Au lieu de faire une campagne chacun de son côté, tous les intervenants en éducation ont décidé de s'unir pour parrainer une campagne de promotion à l'échelle nationale.
- ▲ Une demande de subvention pour une étude de marché et un plan de communication fut déposée auprès de Patrimoine canadien.

Objectif :

L'objectif premier de cette campagne de promotion est d'aller chercher la part d'ayants droit qui ne fréquentent pas nos institutions scolaires. Pour pouvoir s'épanouir, elles doivent absolument augmenter leurs effectifs scolaires.

Moyens proposés :

Avant d'entreprendre une telle campagne de promotion, il faut se préparer minutieusement. Dans un premier temps, il est essentiel d'avoir un profil exact de notre clientèle cible. Il est donc proposé d'effectuer une étude de marché d'envergure qui tracera un profil des ayants droit absents. Plusieurs études nous ont dressé un portrait des ayants droit qui fréquentent nos institutions scolaires mais qu'en est-il des ayants droit absents? Où sont-ils, qui sont-ils et pourquoi ne fréquentent-ils pas nos institutions? Quel est le meilleur outil médiatique pour les rejoindre? Cette étude sera la base de toutes nos actions de marketing de l'avenir.


Le deuxième volet tracera un plan de communication réaliste et dynamique pour une campagne de promotion nationale. En consultation avec les partenaires de la Table nationale en éducation, la firme d'expert élaborera un plan de communication qui fera l'analyse de la situation, fixera des objectifs, identifiera les populations cibles, proposera des messages et des stratégies de communication et de marketing, offrira une liste d'outils promotionnels ainsi qu'un budget et un échéancier. Le plan de communication sera la carte routière pour la campagne nationale.


L'étude de marché et le plan de communication prépareront le chemin pour la campagne nationale. La portée de la campagne de promotion ira au-delà du recrutement des ayants droit absents : elle servira à rehausser l'image de l'école et des institutions post-secondaires de langue française en milieu minoritaire. De ce fait même, elle facilitera la rétention des élèves qui les fréquentent déjà et elle servira au recrutement et à la rétention du personnel. Avec une masse critique plus importante, il sera plus facile d'offrir des services nécessaires et essentiels à l'épanouissement de l'éducation en français en milieu minoritaire (ressources pédagogiques, programmes secondaires et post-secondaires, immobilisations, etc.).

La Table nationale en éducation ne prétend pas posséder les outils nécessaires pour effectuer l'étude de marché et le plan de communication. C'est pourquoi elle fera appel à une firme spécialisée. Le ministère du Patrimoine canadien a confirmé son engagement financier. Le CMEC se montre aussi intéressé à collaborer à la réalisation du projet. La Fédération et la Table des organismes en éducation amorceront les travaux à l'automne 2004.

### **Stratégie nationale pour contrer la pénurie de la main-d'œuvre en éducation**

 Les besoins

 Pour contrer le problème de la pénurie d'enseignants prévue d'ici aux cinq prochaines années, il est important d'instaurer dès maintenant une vaste concertation nationale pour mettre en place des mécanismes qui vont permettre le recrutement, le perfectionnement et la rétention de la main-d'œuvre en milieu minoritaire au niveau de l'éducation en français au Canada.

 Présentement, chaque conseil scolaire y va de ses propres initiatives, mais les conseils scolaires francophones de la Fédération ont compris qu'il faut travailler ensemble et inviter d'autres intervenantes et intervenants à une table de concertation. Pour réussir à surmonter les nombreux défis en terme d'effectifs, les conseils scolaires se doivent de travailler en étroite collaboration avec les différents intervenants du milieu scolaire, tels que les associations d'enseignants, les associations de parents, les syndicats, les collèges et universités, etc.

Une solution : un comité sectoriel d'éducation en milieu minoritaire

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones propose ainsi la mise sur pied d'un comité sectoriel d'éducation en milieu minoritaire.

Ce comité aurait le mandat d'explorer et de mettre en œuvre des pistes de solutions afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de l'éducation d'ici aux prochaines années. De façon plus spécifique, le comité sectoriel aurait pour objectifs :

1. de mettre en œuvre des stratégies de recrutement efficaces en établissant un dialogue entre les différents partenaires de l'éducation;
2. de développer des mécanismes pouvant favoriser une meilleure adaptation des nouveaux venus dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire;
3. d'assurer la mise en œuvre de stratégies à propos de la rétention du personnel déjà en place.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones désire obtenir l'appui du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada ou du Patrimoine canadien afin de lui permettre de poursuivre le mandat contenu dans la présente proposition.

### ▲ **Stratégie en matière des ressources pédagogiques**

▲ En 2002, la FNCSF a commandé une étude sur la faisabilité d'un centre national de ressources pédagogiques. Déposé au printemps 2003, le rapport Dumaine propose plutôt une stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques. Cette stratégie se traduit par une coordination des efforts des conseils scolaires francophones dans le domaine du développement ainsi que par la distribution et l'accès aux ressources pédagogiques. Les pistes d'action suggérées sont : l'analyse des programmes d'études, l'élaboration d'objectifs à court, moyen et long termes, l'accès aux ressources existantes et des initiatives en francisation.

À la suite d'une rencontre avec Patrimoine canadien à l'été 2003, il fut convenu que la FNCSF devait déposer une demande de subvention pour la rédaction d'un plan d'affaires. Le plan d'affaires permettra de mieux encadrer et de bien cibler les actions. Dans un premier temps, il vise à réunir les intervenants, tels les ministères de l'Éducation, les conseils scolaires et les centres de ressources pédagogiques francophones. Ce consortium se penchera sur son mode de fonctionnement et établira les priorités à court, moyen et long termes. À la suite du plan d'affaires, la stratégie nationale sera mieux outillée pour assurer sa mise en œuvre.

Avant d'engager les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre d'un secrétariat pour le développement de ressources pédagogiques en milieu francophone minoritaire, le plan d'affaires tracera le chemin le plus efficace pour mettre en œuvre le développement et la diffusion des ressources pédagogiques.

Trois objectifs précis :

- a) Mise en place d'un consortium : rassemblement des intervenants en ressources pédagogiques (ministères de l'Éducation, RNDGÉ, centres de ressources pédagogiques, etc.).
- b) Définition du cadre conceptuel.
- c) Établissement des priorités pour les cinq prochaines années.

Au préalable, la FNCSF doit tenter d'obtenir l'aval et l'implication des ministères par l'entremise du CMEC. Les discussions préliminaires portent à croire que ce type de partenariat pourra se réaliser.

### **Dossiers juridiques**

La FNCSF, par l'entremise de son aviseur légal, Maître Michel Doucet, est intervenue en Cour suprême dans le dossier Casimir-Solski. Au préalable, nous avons convenu d'une stratégie commune et complémentaire entre la Fédération des juristes d'expression française, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Commission nationale des parents francophones, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques et l'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario.

La cause Casimir oppose le gouvernement du Québec à la citoyenne québécoise Edwidge Casimir qui désire inscrire ses enfants à l'école anglaise à Montréal.

Le gouvernement du Québec allègue que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* lui donne le droit de décider qui fréquente les écoles de sa minorité. Si ce point est accordé au Québec, cet argument pourrait être invoqué par les autres provinces canadiennes dans des cas similaires, mais impliquant les minorités francophones. Conséquemment, les six organismes ont fait front commun afin que la Cour écarte toute interprétation de l'article 23 susceptible de nuire aux droits scolaires des communautés francophones en situation minoritaire. Essentiellement, les intervenantes sont d'accord sur une interprétation des articles de la *Charte* qui reconnaît aux conseils scolaires le droit de déterminer les critères d'accès des non-ayants droit à l'école de la minorité. Néanmoins, les organismes reconnaissent le caractère distinct du Québec et son rôle particulier, considérant la situation préoccupante du français en Amérique du Nord.

La décision de la Cour est attendue incessamment.

Soulignons par ailleurs que nous avons rendu public un avis juridique de M<sup>e</sup> Michel Doucet sur la décision de la Cour suprême dans l'affaire Doucet-Boudreau. Cette décision ouvre la porte à des contestations juridiques se rapportant aux notions de réparation et de dommages et intérêts.

### **Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**

Le Conseil des ministres de l'Éducation devrait sans aucun doute constituer un interlocuteur de choix pour l'avancement des dossiers des conseils scolaires sur le plan national. C'est pourquoi nous avons amorcé un dialogue avec ses dirigeants, lequel nous voudrions sur une base régulière.

Ainsi, nous avons rencontré l'ensemble de l'équipe du CMEC pour échanger sur différents dossiers. Nous espérons entreprendre quelques démarches concrètes au cours de la prochaine année surtout en ce qui a trait à la mise en place d'une stratégie pour le développement et la

diffusion en matière de ressources pédagogiques et en matière de financement de la Fédération dans ses fonctions de coordination des conseils sur le plan national.

Soulignons enfin que le CMEC participe à titre d'observateur aux travaux du comité directeur de projet « Inventaire des besoins ». Nous profitons de l'occasion pour remercier madame Hanca Chang et monsieur Pierre-Paul Sass pour leur contribution.

### **Renouvellement du programme de langues officielles en enseignement**

Le programme en est à sa deuxième année de renouvellement intérimaire. Le protocole qui dicte son fonctionnement fait présentement l'objet de négociations entre des représentants du ministère de Patrimoine canadien et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). La FNCSF est intervenue à plusieurs niveaux dans ce dossier.

En plus des nombreux pourparlers tant avec les représentants du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux et territoriaux, la Fédération s'est fait le porte-parole des membres de la Table nationale en éducation qui a convenu d'un certain nombre de principes et de recommandations pouvant être inclus à ce prochain accord multilatéral.

Notamment, nous revendiquons qu'explicitement ce protocole suggère une consultation inévitable des conseils scolaires francophones et acadien tant en ce qui a trait à la détermination des objectifs des plans d'action des provinces et territoires devant être présentés au Patrimoine canadien que dans l'exercice de reddition de comptes qui s'ensuit. Cela, à notre avis, permettrait une gestion plus transparente du programme.

Soulignons que chacun des membres de la Fédération et de la Table nationale en éducation a reçu une trousse d'information imposante sur ce dossier. Elle comprenait copie du protocole et de chacune des ententes bilatérales qui en découlent; un gabarit de mémoire; et quelques avis juridiques sur la place que devraient occuper les conseils scolaires dans ce dossier.

Les négociations fédérale et provinciales se poursuivront à l'automne 2004 de façon que l'entente quinquennale avec les provinces et territoires entre en fonction idéalement le 1<sup>er</sup> avril 2005.

### **Relations gouvernementales**

Une des raisons d'être d'une fédération comme la nôtre est de promouvoir l'avancement des dossiers scolaires auprès des autorités politiques et administratives canadiennes. Malgré le « brouhaha » politique des derniers mois, la Fédération a continué à faire valoir les besoins des conseils scolaires à Ottawa.

Cela s'est fait auprès de plusieurs instances dont, notamment, auprès du ministère du Patrimoine canadien. Mentionnons que ce ministère est aussi représenté au comité directeur du projet « Inventaire des besoins » par l'entremise de madame Catherine Chung How. Sa contribution est d'ailleurs fort appréciée.

La Fédération a aussi agi à titre de facilitateur auprès des conseils scolaires qui désiraient venir faire valoir directement leur point de vue auprès de différents intervenants fédéraux.

Enfin, la Fédération s'est impliquée dans toutes les activités de suivi organisées par le Bureau du Conseil privé au regard du Plan d'action sur les langues officielles.

### **Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ)**

- ▶ La contribution de ce regroupement à l'avancement des dossiers est importante et appréciée. À preuve, la Fédération met à sa disposition les services d'une gestionnaire de projets à temps partiel, madame Chantal Bourbonnais. Le RNDGÉ s'est rencontré à trois reprises en 2003-2004 :
- ▶ dans le cadre du congrès annuel de la FNCSF; lors de son assemblée annuelle en mars dernier; et pour une session de formation en Nouvelle-Écosse en août 2004. De son côté, le comité exécutif du regroupement s'est réuni à cinq reprises.

En plus d'être porteur de dossier d'ordre administratif et pédagogique, le RNDGÉ favorise l'échange sur les pratiques à succès et crée par ses échanges une plus grande solidarité nationale.